

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 08 MARS 2016

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Xavier, MORNICO Sonia, DAVID Julien, LACROIX Régis, LACROIX Arnaud et GIRIE Isabelle.

Absents excusés : MM. NICOT Karelle, BONIN Philippe et GRECO Corinne

Secrétaire de séance :

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR

Finances

Renégociation de l'emprunt en cours

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité l'organisme bancaire, la Banque Populaire BFC, pour renégocier l'emprunt contracté sur la commune.

Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la renégociation de l'emprunt en cours et de valider l'offre correspondante.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Centre de gestion du Jura – contrat assurance risques statutaires

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la collectivité territoriale de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; il précise que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques. Par contre, bien entendu, si au terme de la consultation menée par le centre de gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer le contrat d'adhésion au contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article unique : La collectivité territoriale charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation.

SIDEC du Jura

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité-2^e consultation

Monsieur le Maire expose que le SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et d'équipement) a constitué en 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, avec des personnes morales de droit public et de droit privé. Aux vues des résultats particulièrement satisfaisants de la première consultation (fin 2015), le syndicat d'énergie du Jura propose une deuxième consultation d'achat.

Le SIDEC est coordonnateur du groupement d'achat.

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du SIDEC coordonnateur du groupement.

Le groupement est constitué pour une durée limitée aux consommations d'énergie couvrant la période débutant à la passation des marchés et finissant au 31 décembre 2017.

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de MAISOD au regard de ses besoins propres, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement, annexé à la présente délibération,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Dossiers en cours :

- foyer rural : Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder au remplacement des toilettes (lavabo et wc) afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il présente deux devis de travaux. Après discussions, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Mathiot EURL, à la somme de 1759.20 € ttc, fournitures et main d'œuvre. Il autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

Fin de la séance : 21h45

Michel BLASER, Maire

